

. . .

En 1637, la juridiction de l'archevêque de Rouen au Canada entre dans une phase nouvelle. Quatre sulpiciens de Paris sont envoyés ici par M. Olier pour desservir la colonie de Montréal. Ils prennent, avant de partir, des pouvoirs de l'archevêque de Rouen. L'un d'eux, M. de Queylus, chef de la mission, reçoit du prélat des lettres de grand vicaire (1).

Voilà donc l'archevêque de Rouen avec deux grands vicaires dans la Nouvelle-France : le supérieur des Jésuites (2) et M. de Queylus.

On a écrit, mais sans citer le document lui-même, que « les lettres de grand vicaire du recteur de Québec portaient cette clause expresse que, dès qu'il y aurait en Canada des ecclésiastiques séculiers munis des mêmes pouvoirs, le recteur ne ferait plus aucun usage des siens (3). » On ajoute que, « dès que le P. Dequen eut pris connaissance des lettres de M. de Queylus, il le reconnut pour légitime et seul grand vicaire. »

A défaut de ce document — les lettres de grand vicaire du supérieur des Jésuites — que nous n'avons pu nous procurer nous-même (4), nous en avons un autre, que nous citerons tout à l'heure, d'après lequel il nous semble bien prouvé qu'en effet le supérieur des Jésuites cessa d'exercer les fonctions de grand vicaire, à l'arrivée de M. de Queylus. L'archevêque de Rouen fait une ordonnance : « Le supérieur des Jésuites de la maison de Québec exercera ces mêmes pouvoirs que nous lui avons accordés... » Donc il avait discontinué de les exercer. Mais il n'avait pas cessé pour cela d'être grand vicaire, d'en avoir le titre et la

(1) Il venait d'éprouver un échec, au sujet de l'évêché du Canada. Son nom avait été proposé pour cet évêché par les Associés de Montréal à l'Assemblée générale du clergé de France. Mais les Jésuites présentèrent au roi M. de Laval, et c'est M. de Laval que le roi proposa au Saint-Siège et fit nommer vicaire apostolique de la Nouvelle-France. (*Histoire de la colonie française en Canada*, t. II, p. 271 et 313).

(2) C'était alors le P. Jean Dequen. Il avait succédé au P. Le Mercier en 1636.

(3) *Histoire de la colonie française en Canada*, t. II, p. 281.

(4) On a bien voulu faire pour nous, mais sans résultat, de minutieuses recherches aux archives de Rouen.